

LE CIRCUIT DES MURALES

INFORMATIONS LIÉES À LA MISE EN CANDIDATURE



PLAN DU DOCUMENT

- I. Présentation du comité de sélection
 - 2. Critères de sélection
 - 3. Mots-clés et lieu de la murale
 - 4. Documents requis
 - 5. Budget alloué
 - 6. Coordonnées de la responsable du projet
- 7. Annexe Murales réalisées, droits d'auteurs, conformité de l'œuvre.

I. PRÉSENTATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Afin d'avoir une bonne représentativité et les expertises nécessaires au sein du comité de sélection, il sera composé des personnes suivantes :

- L'agente de développement culturel et touristique de la MRC des Chenaux;
- Le président du comité culturel ;
- Un membre du comité culturel ;
- Un ou une artiste en arts visuels ;
- Le directeur général de la MRC des Chenaux.

2. CRITÈRES DE SÉLECTION

L'œuvre doit être une peinture murale figurative, en lien avec l'identité de la MRC des Chenaux et celle de la municipalité. Dans cette perspective, le comité de sélection évaluera les candidatures selon les critères suivants :

- La qualité générale du dossier présenté;
- La vision et l'originalité du concept proposé;
- La clarté et la cohérence de la démarche artistique ;
- L'expérience et la capacité de l'artiste à mener à bien un projet d'envergure ;
- La qualité, la pertinence et l'originalité de la proposition sommaire;
- L'intégration harmonieuse de l'œuvre dans son environnement;
- Le caractère unique de l'œuvre ;
- La crédibilité et le réalisme du montage financier, de l'échéancier et du devis et donc la faisabilité technique et logistique du projet ;
- La durabilité de l'œuvre dans le temps.

^{*}Une attention particulière sera portée aux artistes résidant dans la MRC des Chenaux ou dans la région de la Mauricie.

3. MOTS-CLÉS POUR LA VISION

Comme la Municipalité de Saint-Stanislas célèbrera les 50 ans de leur Société d'histoire en 2026, voici quelques mots-clés pour vous inspirer :

- Patrimoine;
- Histoire;
- Fierté locale ;
- Gens;
- Racines;
- Ruralité;
- Coopération.

Autres mots-clés : communauté, tissés serrés, art, si proches, terroir, artisan, diversité, dynamisme, inspirant, nature, ressourcement, vivant, plein air, aventure, défi.

3.1 LIEU DE LA MURALE

- Hôtel de ville de Saint Stanislas 1302 rue Principale, Saint-Stanislas-de-Champlain, QC G0X 3E0;
- Dimensions approx. : 45' X 25'.



4. DOCUMENTS REQUIS

Pour soumettre sa candidature, l'artiste doit fournir les documents suivants :

- Un curriculum vitae à jour avec ses coordonnées complètes et sa formation;
- Un portfolio à jour ;
- Un texte décrivant sa démarche artistique ;
- Un texte décrivant les grandes lignes du concept qu'il aimerait réaliser;
- Un croquis sommaire de l'œuvre.

4. DOCUMENTS REQUIS (SUITE)

S'il est retenu, l'artiste devra présenter les documents suivants :

- Un texte d'une à deux pages décrivant le concept de l'œuvre ;
- Un devis technique ;
- Un croquis de l'œuvre et une modélisation à l'échelle ;
- Les dimensions de l'œuvre ;
- Un budget représentant tous les coûts de conception et de réalisation détaillées ;
- Un échéancier de travail.

5. BUDGET ALLOUÉ

Le budget total pour la réalisation de l'œuvre est de 15 000 \$. Ce cachet comprendra l'entièreté des coûts reliés à l'œuvre dont :

- Les taxes ;
- La conception (honoraires de l'artiste);
- Le croquis et la modélisation ;
- Les coûts de réalisation incluant les taxes (matériaux, frais d'atelier, sous-traitance, location d'équipement, transport, manutention, installation (s'il y a lieu), main-d'œuvre);
- Les consultations professionnelles ;
- Le traitement des matériaux pour assurer leur résistance aux intempéries et aux graffitis ;
- Les assurances (responsabilité civile de 2 millions de dollars pour la durée des travaux);
- L'administration ;
- Les frais de déplacements de l'artiste pour la réalisation de l'œuvre ;
- Les frais de création du dossier de l'œuvre (plans conformes à la version finale de l'œuvre, photos du processus de création, etc.);
- Les droits d'auteur.

6.

COORDONNÉES DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

 Toutes les questions et les demandes relatives à cet appel de candidatures devront être acheminées par courriel à l'Agente de développement culturel et touristique :

Virginie Thibeault tourismeculture@mrcdeschenaux.ca

7.ANNEXE

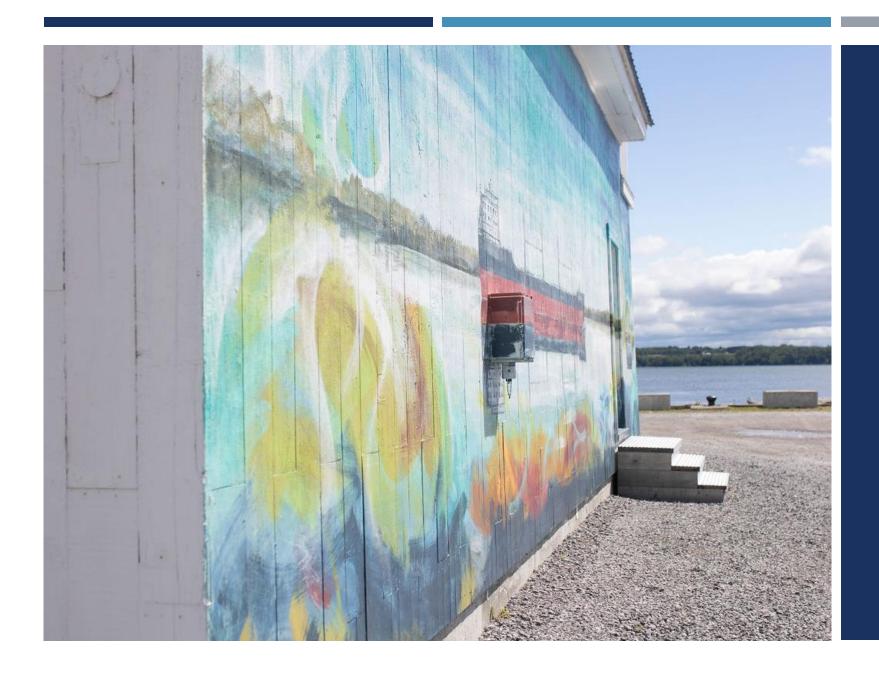
CIRCUIT DES MURALES DE LA MRC DES CHENAUX

VOICI UN APERÇU DES MURALES DÉJÀ RÉALISÉES SUR NOTRE TERRITOIRE...



ST-LUC-DE-VINCENNES

Un travail honnête — Sébastien Vigneault, artiste multidisciplinaire (Trois-Rivières).



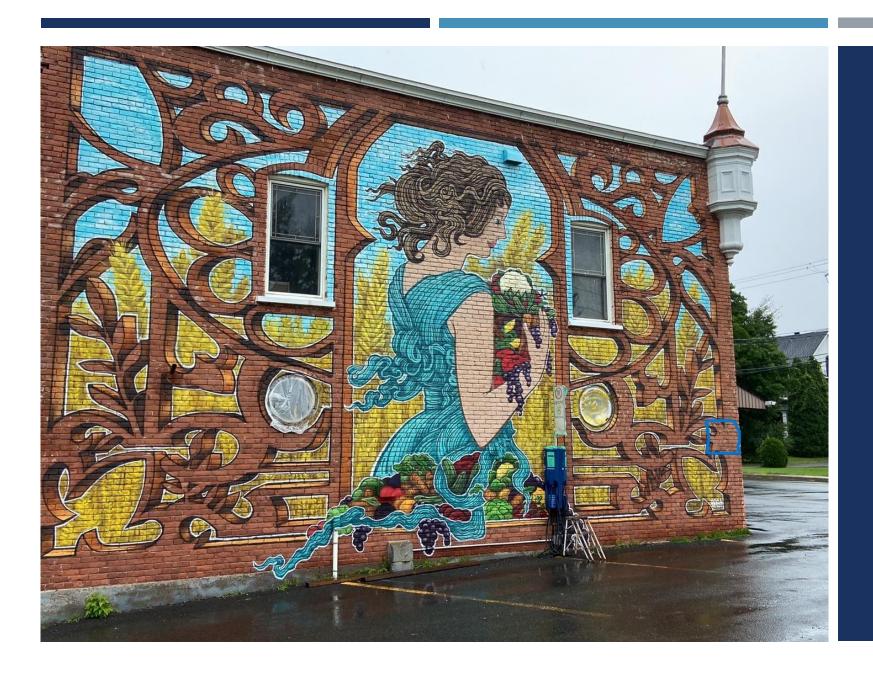
BATISCAN

Léger Brouillard – Patricia Kramer, artiste multidisciplinaire (Trois-Rivières).



STE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN

Sainte-Geneviève: 300 ans d'histoire — Linda Letendre, artiste multidisciplinaire (Sainte-Geneviève-de-Batiscan).



STE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Dame nature – Sébastien Vigneault, artiste multidisciplinaire (Trois-Rivières).



ST-NARCISSE

Les Narcisse : une municipalité unifiée – Sébastien Vigneault, artiste multidisciplinaire (Trois-Rivières).



NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL

Tourbillon de gens – Jocelyn Galipeau, artiste multidisciplinaire (Gatineau).

DROITS D'AUTEUR ET CONFORMITÉ

Droits d'auteur et exclusivité

En déposant sa proposition, le candidat accepte de réserver son concept à la MRC des Chenaux et de ne pas faire ou permettre de faire une adaptation aux fins d'un autre projet jusqu'à la sélection des candidats.

LA MRC reconnait que l'ARTISTE est le seul et unique propriétaire des droits d'auteurs de l'intervention artistique et que toute exploitation commerciale par LA MRC ou le propriétaire du MUR est interdite à moins qu'une entente ne soit prise avec l'ARTISTE à la suite de la signature du contrat. Cependant, LA MRC et ses partenaires peuvent faire un usage promotionnel des images de l'intervention artistique sous forme de détail ou dans son intégralité, à des fins non commerciales, à condition que l'intégrité de l'œuvre soit préservée et que le crédit approprié accompagne les images utilisées.

Exclusion et non-conformité

Les dossiers incomplets ainsi que les candidatures reçues après la date et l'heure limite seront automatiquement rejetés et ne seront pas présentés au comité de sélection.

CONFORMITÉ DE L'OEUVRE

Conformité liée à l'œuvre présentée :

L'œuvre sera installée à Saint-Stanislas au lieu déterminé par la MRC des Chenaux suite à l'appel de dossiers pour les lieux ;

Les matériaux utilisés sont au choix de l'artiste, mais ils doivent être traités de façon à assurer leur durabilité, et la résistance aux intempéries et au vandalisme ;

Les matériaux de grande qualité sont à privilégier. Leur durabilité et leur capacité à conserver leurs qualités esthétiques sont des éléments d'importances à considérer ;

L'œuvre ne peut contenir de publicité ou de matériel promotionnel pour aucune compagnie, ni de messages ou d'images à caractère discriminatoire, haineux ou illustrant des activités illégales ;

L'œuvre doit être composée d'éléments originaux. Aucune reproduction, que ce soit en tout ou en partie, n'est autorisée;

L'œuvre peut être composée d'un ou de plusieurs éléments ;

L'œuvre doit s'inspirer de la MRC des Chenaux, de l'endroit sélectionné et bien s'intégrer dans les alentours.

AUTRES DISPOSITIONS

Annulation

Dans le cas où aucune des propositions reçues ne convient, le comité de sélection se réserve le droit d'annuler le présent appel de candidatures et d'en refaire un nouveau.

Durée de validité

Les candidatures déposées demeurent valides pour une période de 90 jours après la date et l'heure limite prévue pour la réception des dossiers. La MRC des Chenaux se réserve le droit de prolonger la durée de la validité de la proposition par l'envoi d'un avis de prolongation aux candidats, étant entendu qu'une telle prolongation ne peut excéder 30 jours supplémentaires.

Confidentialité

Les membres du comité de sélection, les employés municipaux (s'il y a lieu) impliqués et les artistes qui vont soumettre leur candidature sont tenus à la confidentialité, autant pour le contenu des propositions que pour les informations que les artistes pourraient obtenir pour élaborer leur concept.